



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 153 spécial publié le 13 novembre 2023

Sommaire affiché du 13 novembre 2023 au 12 janvier 2024

SOMMAIRE

DDFiP

- Décision n°2023-DDFiP-169 : Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire Budget Immobilier et Logistique
- Décision n°2023-DDFiP-170 : Délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire Ressources Humaines



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne
27 rue des Mazières
91011 ÉVRY-COURCOURONNES Cedex

DÉCISION n° 2023 - DDFiP - 169

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2004 - 374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010 - 146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009 - 208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021 - 1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 20 juillet 2022, portant nomination de M. Bertrand GAUME, Préfet, en qualité de Préfet de l'Essonne (hors classe);

Vu l'arrêté du 31 mai 2021 affectant Mme Céline LENFANT, Administratrice de l'État, à la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023 - PREF - DCPPAT - BCA - 213 du 10 novembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à Mme Céline LENFANT, Administratrice de l'État, Directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023 - PREF - DCPPAT - BCA - 214 du 10 novembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Céline LENFANT, Administratrice de l'État, Directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne.

DÉCIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par les arrêtés du Préfet de l'Essonne en date du 10 novembre 2023, seront exercées par :

Mme Kathleen JOURSON, Inspectrice principale des Finances publiques,
M. Laurent GARNIER, Inspecteur principal des Finances publiques,
M. Jean LAFUSTE, Inspecteur des Finances publiques,
Mme Alexandra GERNEZ, Contrôleur des Finances publiques.

Fait à Évry-Courcouronnes, le 13 novembre 2023

Céline LENFANT

Administratrice de l'État



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne
27 rue des Mazières
91011 ÉVRY-COURCOURONNES Cedex

DÉCISION n°2023 - DDFiP - 170
DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Vu le décret n° 2004 - 374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010 - 146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009 - 208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021 - 1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2009 - 707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 - 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 20 juillet 2022, portant nomination de M. Bertrand GAUME, Préfet, en qualité de Préfet de l'Essonne (hors classe) ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2021 affectant Mme Céline LENFANT, Administratrice de l'État, à la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2023 – PREF – DCPAT - BCA - 213 du 10 novembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à Mme Céline LENFANT, Administratrice de l'État, Directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques de l'Essonne ;

DÉCIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêté du Préfet de l'Essonne en date du 10 novembre, seront exercées par :

Mme Valérie GINIER-RIDARD, Administratrice des Finances publiques adjointe,
M. Laurent MELESAN, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
Mme Anne FILLIATRE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques,
Mme Ludivine BEAUFORT, Inspectrice des Finances publiques,
M. François ARIAS, Inspecteur des Finances publiques,
Mme Nathalie VALKRE, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Elodie MARIE, Inspectrice des Finances publiques.

Fait à Évry-Courcouronnes, le 13 novembre 2023

Céline LENFANT


Administratrice de l'État